



PLU
Plan Local d'Urbanisme

5.2

REGLEMENT GRAPHIQUE
- Plan centre-bourg -



Document arrêté en Conseil Municipal le 13 décembre 2018





Légende

- Contours de zones
- Alignements bâtis à préserver
- - - Marge de recul inconstructible de la sallemouille (5m)
- - - Marge de recul inconstructible de fond de parcelle (15m)
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés
- Lisières de massifs boisés de plus de 100 hectares (50m)
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151.19 du code de l'urbanisme
- Enveloppe prescriptive du PPRI de l'Orge et de la sallemouille
- Mares à préserver au titre de l'article L151.23 du code de l'urbanisme
- Enveloppe de zone humide avérée

Les zones urbaines

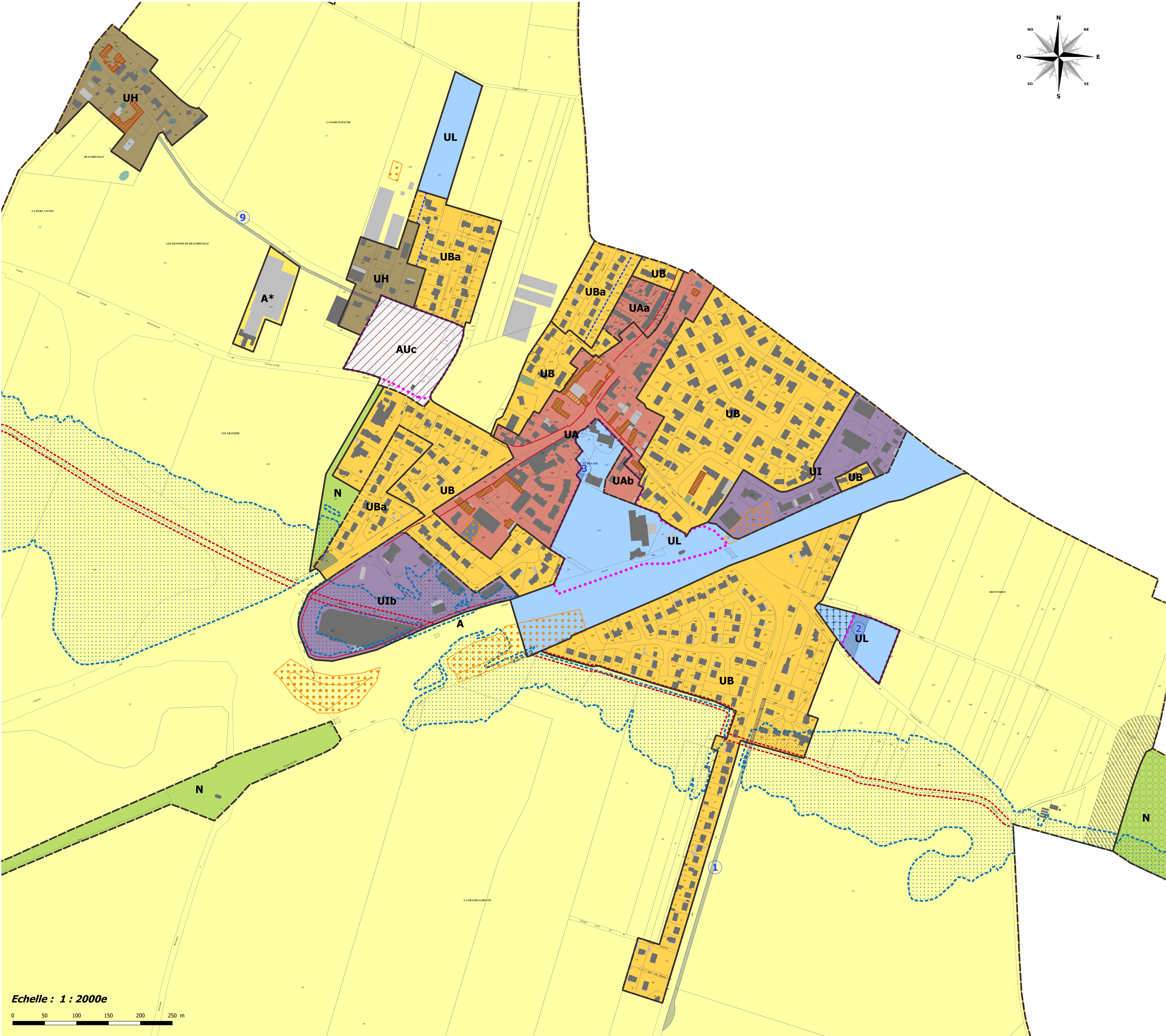
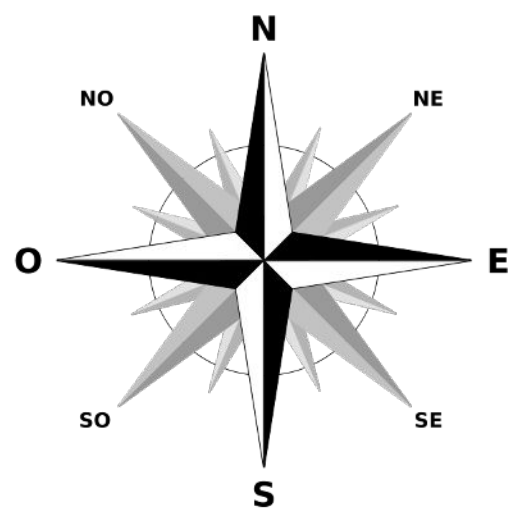
- UA** Centre traditionnel autour de la Route de Chartres
- UAa** Secteur d'habitat continu du Clos du Village
- UAb** Site à projet du centre-bourg
- UB** Secteurs pavillonnaires
- UBa** Secteurs pavillonnaires issus de la ZAC de Brionne
- UH** Hameaux traditionnels
- UHa** Site à projet de la Gruerie
- UI** Activités économiques sur la zone de Montvoisin
- UIa** Activités économiques sur la zone de Belleville
- UIb** Activités économiques sur la zone des Trois Quartiers
- UL** Equipements publics d'intérêt collectif

Les zones de développement futur

- AUc** Site à projet de la Peuplerie

Les zones agricoles et naturelles

- A** Espaces agricoles
- A*** STECAL en milieu agricole
- N** Espaces naturels et forestiers



Echelle : 1 : 2000e

0 50 100 150 200 250 m

N° de référence	Destination	Superficie	Zonage au PLU	Bénéficiaire	Localisation
1	Aménagement et sécurisation de la route de Fréleuse	2 870 m²	UB et A	Département de l'Eure	Le long de la route de Fréleuse, en sortie de bourg
2	Création de cimetière	1 500 m²	UL	Commune	Dans le prolongement du cimetière actuel.
3	Aménagement pour élargissement d'une installation collective	130 m²	UL	Commune	Dans le centre-bourg, en bordure du foyer communal.
4	Sécurisation du carrefour entre les rues de la Vacheresse et de Maugéard	55 m²	A	Commune	Entre les hameaux de la Vacheresse et de Maugéard.
5	Aménagement de la rue de la Vacheresse en entée de hameau	290 m²	A	Commune	Hameau de la Vacheresse.
6	Sécurisation du carrefour entre les rues de la Vacheresse et de Chevre	1 670 m²	A	Commune	Hameau de la Vacheresse.
7	Aménagement, stationnement et accès des transports en commun dans les espaces naturels et de transition entre Gometz et Gél	350 m²	UH	Commune	Le long de la route de la Gruerie (Vaigondran)
8	Aménagement, stationnement et accès des transports en commun dans les espaces naturels et de transition entre Gometz et Gél	775 m²	UH	Commune	Le long de la route de la Gruerie (Vaigondran)
9	Aménagement d'une voie d'accès	1 770 m²	UH et A	Commune	Le long de la route de Beaudonville.